



***CMPN du 26 janvier 2017***

29<sup>ème</sup> réunion

Paris, le 26 janvier 2017

Délégation UNSA-Ferroviaire :

- Roger DILLESEGER
- Florent MONTEILHET
- Nathalie WETZEL
- Delphine LEDIEU

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En préambule de ce nouveau cycle de négociations, il nous paraît important de rappeler notre attachement à la politique contractuelle avec une pratique d'un syndicalisme progressiste au service des salariés du secteur ferroviaire.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, un avenir serein ne peut se construire que sur une base d'un dialogue social solide et de qualité, engageant l'ensemble des partenaires sociaux.

À ce stade, nous ne sommes qu'au milieu du parcours. 2017 et les mois à venir se poursuivront par des négociations importantes et structurantes pour le corps social cheminots. En effet, dans le cadre de notre convention collective de la branche ferroviaire, de nombreux sujets restent à définir, de nombreuses instances à mettre en œuvre. Les convocations de la CPNE et de la SPP sont les premiers éléments pragmatiques de l'agenda social de la branche, l'UNSA

revendique dès à présent l'ouverture de négociations salariales dans le secteur. Un immense travail s'annonce à nous.

Le calendrier de la généralisation de l'ouverture à la concurrence du voyageur est désormais arrêté et connu. Si l'obligation de concurrence n'est pas pour l'immédiat, l'expérimentation est permise dès 2019. Nier cet état de faits, ignorer les textes communautaires, consisterait à appréhender le futur dans un rétroviseur. Plus que jamais, en s'appuyant sur le contexte actuel que vivent les personnels d'ECR, il nous faut ensemble commencer à échanger sur la portabilité des contrats et notamment ceux des agents à STATUT.

Nous devons nous appuyer sur l'expérience de l'ouverture à la concurrence du transport de marchandise pour ne pas reproduire les mêmes erreurs, pour l'UNSA, nous considérons qu'il est préférable d'anticiper plutôt que de subir.

Nous ne pouvons ignorer le souhait de certaines Entreprises de voir se réaliser en dehors du giron du Groupe Public Ferroviaire, toutes les formations initiales ou continues de leurs agents. Pour l'UNSA-Ferroviaire, le savoir-faire de l'opérateur historique et des agents qui la composent nous semble incontournable et à prendre en compte pour l'avenir. Pour l'UNSA-Ferroviaire, il nous semble que la classification des métiers aurait dû être traitée avec ce chapitre. Car plus que jamais, il nous paraît compliqué d'échanger sur la formation sans connaître la finalité de ce chapitre à négocier.

Plus que jamais, l'UTP, au travers de sa délégation patronale, a aussi son rôle à jouer, notamment en termes de pédagogie auprès des Présidents d'AOM. En effet, ils pensent, à tort, que ces expérimentations seront "simple" à mettre en place et surtout distillent ici ou là qu'elles seront généralisées sur toutes les lignes. Des étapes réglementaires et législatives nécessaires. À l'UNSA-Ferroviaire, nous estimons que l'UTP doit plus que jamais se faire également entendre sur le sujet.

Dans son discours du 12 janvier, le Président Jean-Pierre Farandou annonçait que l'UTP avait la volonté de finaliser, d'ici à deux ans, l'élaboration de la convention collective nationale du ferroviaire au bénéfice de l'ensemble des entreprises et de leurs 170 000 salariés dans le respect des exigences de sécurité, de santé, de qualité de vie des personnels et de pérennité économique de la filière. Pour l'UNSA-Ferroviaire, deux ans pour traiter de la formation professionnelle, des classifications des métiers, de la rémunération, de la prévoyance et du droit syndical, qui plus est dans une période électorale, semble ambitieux, à moins de bâcler l'ensemble de ces travaux. Pour l'UNSA-

Ferroviaire, ces sujets sont importants et il faut se laisser le temps de les traiter.

Pour conclure, notre délégation, étant motivée par un élan de solidarité du monde ferroviaire et en pleine responsabilité, l'UNSA-Ferroviaire a rencontré la Direction de SNCF pour échanger sur les volontés de reprise du personnel soumis au Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) qui est en place chez ECR, filiale de la DB. Toujours est-il que nous restons convaincus que, pour consolider notre cadre social, il convient de trouver un juste équilibre entre les conditions de vie et de travail des cheminotes, cheminots et la compétitivité des Entreprises. Sans préjuger des priorités, l'un n'est plus possible sans l'autre ! Nous rappelons que la concurrence n'est pas notre choix, que s'il y a concurrence, elle doit se réaliser entre les Entreprises et pas entre les agents de la branche ferroviaire.

C'est ainsi que plus que jamais, nous réitérons notre volonté à négocier dans les mois qui viennent le chapitre : droit syndical au sein de la CMPN.

Sur la négociation de l'accord formation qui démarre aujourd'hui nous interviendrons en cours de séance selon la méthode des débats précédents.

Nous considérons que l'activité ferroviaire est une activité particulière dont les bases professionnelles ne sont enseignées dans aucune école.

Nos priorités porteront notamment sur :

- la sécurité
- l'emploi
- les passerelles
- les parcours professionnelles
- la formation tout au long de la vie
- etc. ...

Dans la ligne de notre stratégie, nous mettons le salarié au centre de nos préoccupations.